



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°676) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ A LA  
SOCIETE SOUS FORME D'EURL « MUSIQUE  
OCEANE » A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-20-264  
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de la Société sous forme d'EURL « Musique Océane » représentée par son président, Monsieur Julien GERVAIS, domiciliée 93 rue de Paris, 76600 Le Havre, d'effectuer un enregistrement, les 26 et 27 octobre 2020 de 9 h à 18 h 30 dans la salle Berlioz ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la Société sous forme d'EURL « Musique Océane » représentée par son président, Monsieur Julien GERVAIS, domiciliée 93 rue de Paris, 76600 Le Havre, une convention de location de salle, pour un montant de 180,50 € TTC (cent quatre-vingt euros et cinquante centimes) pour les frais de location, afin d'effectuer un enregistrement, les 26 et 27 octobre 2020 de 9 h à 18 h 30 dans la salle Berlioz ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**